

2024

FAILLITES



**Indemnités en cas
de faillite**

Page 2

**Déclaration de
créance**

Page 2

**Documents à
remettre au LCGB**

Page 4

En cas de faillite, le contrat de travail du salarié cesse de plein droit au moment de la déclaration de faillite. Pour compenser la brusque perte subie, le salarié, qu'il soit résident ou non-résident, a sous certaines conditions, droit à des indemnités.

Avant la déclaration en état de faillite

Vous devez vous présenter sur votre lieu de travail ou demander une éventuelle dispense de travail.

Les indemnités en cas de faillite

- Le salaire du mois de survenance de la faillite et du mois subséquent ;
- paiement d'une indemnité spéciale de 50 % du préavis auquel le salarié aurait pu prétendre en cas de licenciement ;
- arriérés de salaire pour max. 6 mois.

La somme de ces indemnités ne peut pas dépasser les indemnités qui auraient été accordées en cas de licenciement avec préavis.

Le salarié doit avoir 3 réflexes immédiats

Établir sa déclaration de créance dans les meilleurs délais



S'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du service de l'emploi compétent



Constituer son dossier de demande d'allocations de chômage auprès du service de l'emploi compétent



Déclaration de créance

Les indemnités ne sont pas payées automatiquement. Le salarié victime d'une faillite devra établir une déclaration de créance reprenant l'ensemble des sommes lui restant dues : préavis, arriérés de salaires, congés, etc.

La déclaration de créance doit respecter certaines formes et doit être établie par écrit et indiquer :

- noms et prénoms du salarié,
- un numéro de téléphone,
- le numéro de la sécurité sociale,
- sa profession et son domicile,
- sa classe d'impôts,
- les coordonnées bancaires,
- l'identité de la société en faillite,
- la date de la faillite et le nom du curateur,
- le montant brut et la cause des sommes réclamées,
- une mention spéciale « *J'affirme que la présente créance est sincère et véritable* » et
- la signature du salarié.

A noter que seules les créances se rapportant aux 6 derniers mois sont privilégiées, c.à.d. les 6 derniers mois de travail effectivement travaillés et non aux 6 derniers mois précédant la faillite.

Après l'envoi de la déclaration de créance

Le curateur et le juge-commissaire effectuent la première vérification des créances généralement dans le mois après la date de la déclaration de la faillite. Si le curateur ne dispose pas de fonds suffisants, le Fonds pour l'Emploi garantit le paiement de la somme réclamée jusqu'en hauteur d'un montant maximal de 6 x le salaire social minimum (SSM) de référence. Une fois que les créances ont été acceptées, le salarié doit encore compter 2 à 3 mois avant d'être indemnisé.

Une avance de l'ADEM

Le salarié peut demander une avance sur ses créances à l'ADEM dès que sa déclaration de créance a été déposée. Le salarié doit remettre à l'ADEM une copie de sa déclaration de créance préalablement déposée au Tribunal de commerce, ainsi que les 6 dernières fiches de salaire et le contrat de travail.

Les indemnités de chômage

Les résidents peuvent toucher les indemnités de chômage au Luxembourg en s'inscrivant à l'ADEM. Les frontaliers doivent s'inscrire comme demandeurs d'emploi dans leur pays de résidence pour faire valoir ses droits aux prestations de chômage. Les allocations de chômage ne seront versées qu'après le paiement de la créance et au plus tôt 2 mois après la faillite. L'ADEM propose au-delà des aides financières et des mesures en faveur de l'emploi pour soutenir les demandeurs d'emploi ainsi que pour leur permettre une intégration ou réintégration sur le marché de l'emploi.

Caractéristiques d'une déclaration de créance

- » Arriérés de salaire = Maximum 6 mois
- » Maximum préavis légal = Mois de la survenance + mois subséquent à la faillite + 1/2 préavis
- » Solde congé non pris = Maximum $6 \times 2,1666 = 12,999$ jours (sur base de 26 jours de congé)
- » Primes de fin d'année
- » Garantie de paiement : Maximum $6 \times$ salaire social minimum = 15.425,56 € (indice 944,43)
- » Vérification des créances par le curateur
- » Remise du formulaire « attestation patronale » par le curateur
- » Demande acompte ADEM

Documents à remettre : copie de sa déclaration de créance, les 6 dernières fiches de salaire et le contrat de travail

FAILLITE

Le LCGB vous soutient à établir votre déclaration de créance !

LCGB INFO-CENTER

11, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
☎ +352 49 94 24-222
✉ infocenter@lrgb.lu



Check-list

Informations et documents à remettre

Nom et prénom : _____

N° de téléphone : _____

N° de compte bancaire : _____

N° de membre LCGB : _____

si déjà affilié

Documents à remettre à l'INFO-CENTER :

- Contrat de travail et avenants éventuels
- 6 dernières fiches de salaires
12 dernières fiches de salaires pour le secteur du bâtiment
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Extraits bancaires
si acompte perçu
- Affiliation remplie
en cas de nouveau membre

Etiez-vous en maladie ou en reclassement interne au moment de la faillite ?

Maladie non oui

Reclassement interne non oui

Attention: en cas de reclassement interne, le délai pour saisir la Commission Mixte en vue d'avoir un reclassement externe n'est que de 15 jours.

Quelles sont les arriérés dus ?

Salaires dus non oui → veuillez préciser _____

Congé annuel non oui → veuillez préciser _____

Prime non oui → veuillez préciser _____

Dès que votre déclaration de créance sera prête, vous serez informé.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ET D'ASSISTANCE ?

Venez en consultation sans rendez-vous !

Le **LCGB** vous conseille en matière de

- droit du travail & droit social
- pension
- et beaucoup plus.

Prise de rendez-vous toujours possible

via ✉ rdv@lcgb.lu

☎ +352 49 94 24 555

💻 [TonLCGB.lu](https://www.tonlcgb.lu)
(visioconférence ou en présentiel)

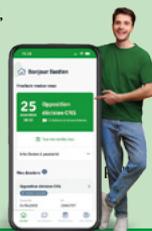
Rendez-vous obligatoire pour

- service d'impôts
- lecture tachygraphe



Visite **TonLCGB.lu** et connecte-toi

- Disponible en français, allemand, anglais et portugais
- Rendez-vous et visio-conférence
- Suivi de dossiers dans un espace sécurisé
- Contact direct grâce à la fonction de messagerie membres LCGB



Découvre « **TonLCGB** ». Tous les services LCGB dans ta poche



VOS POINTS DE CONTACT



LUXEMBOURG

11, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
☎ +352 49 94 24-222

ESCH/ALZETTE

8, rue Berwart
L-4043 Esch/Alzette
☎ +352 54 90 70-1

Heures d'ouverture

Lundi-vendredi (sauf mercredi après-midi)
8h30 – 12h00 & 13h00 – 17h00

ETTELBRUCK

47, avenue J.F. Kennedy
L-9053 Ettelbruck
☎ +352 81 90 38-1

DIFFERDANGE

19, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
☎ +352 58 82 89

MERZIG

Saarbrücker Allee 23
D-66663 Merzig
☎ +49 (0) 68 61 93 81-778

Heures d'ouverture

Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

THONVILLE

1, place de la gare
F-57100 Thionville
☎ +33 (0) 38 28 64-070

Heures d'ouverture

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30



LCGB SERVICES

Questions sur nos services

☎ +352 49 94 24-600

✉ services@lcgb.lu



GESTION MEMBRES

Changement de vos coordonnées

☎ +352 49 94 24-410 /-412

✉ membres@lcgb.lu

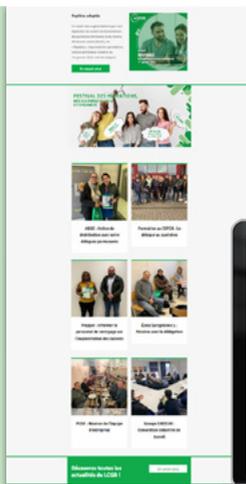


LCGB INFO-CENTER

Consultations et informations

☎ +352 49 94 24-222

✉ infocenter@lcgb.lu



Abonnez-vous à la newsletter Spotlight du LCGB Abonnieren Sie den LCGB-Newsletter Spotlight

Vous souhaitez rester au courant des dernières nouveautés ? La newsletter Spotlight du LCGB regroupe toutes les informations pratiques :

- toutes les nouvelles importantes actualité nationale, brochures informatives, etc.
- les actions dans les entreprises p.ex. négociations de conventions collectives
- toutes les dates syndicales importantes p.ex. manifestations et excursions
- nouvelles sur nos prestations membres

Sie möchten immer auf dem neusten Stand bleiben? Im LCGB-Newsletter fassen wir alle praktischen Informationen für Sie zusammen:

- alle wichtigen Nachrichten nationale Neuigkeiten, Informationsbroschüren, usw.
- Aktionen in den Betrieben z.B. Verhandlung von Kollektivverträgen
- alle wichtigen gewerkschaftliche Termine z.B. Veranstaltungen und Ausflüge
- Neuigkeiten zu unseren Mitgliederleistungen

Vous êtes intéressés ? Visitez notre site www.lcgb.lu/newsletter et inscrivez-vous ou scannez le code QR

Sind Sie interessiert? Besuchen Sie unsere Website www.lcgb.lu/newsletter und melden Sie sich an oder scannen Sie den QR-Code





Impressum :

LCGB

**11, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg**

LCGB INFO-CENTER

☎ 49 94 24 222

✉ infocenter@lcgb.lu

WWW.LCGB.LU